

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Windenergie
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Anderes
Datum	01.01.1965 - 01.01.2022

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bernhard, Laurent
Mosimann, Andrea

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Mosimann, Andrea 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Windenergie, Anderes, 2001 – 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Alternativenergien	1

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
BFE	Bundesamt für Energie
ESTI	Eidgenössisches Starkstrominspektorat

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OFEN	Office fédéral de l'énergie
ESTI	Inspection fédérale des installations à courant fort

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Alternativenergien

ANDERES
DATUM: 22.06.2001
PHILIPPE BERCLAZ

Huit éoliennes de 60 mètres de hauteur et d'un rayon de 32 mètres seront implantées dès 2002 à Tête-de-Ran (NE), près de la Vue-des-Alpes. Elles représenteront le plus grand parc d'éoliennes de Suisse. L'énergie produite devrait correspondre à la consommation de 4'500 ménages.¹

ANDERES
DATUM: 09.01.2003
PHILIPPE BERCLAZ

La **rétribution accordée aux producteurs indépendants**, qui injectent du courant issu d'énergies renouvelables dans le réseau électrique, restera égale ou supérieure à 15 centimes par kilowattheure. L'OFEN a prorogé les recommandations en vigueur jusqu'au 30 juin 2008. Celles-ci se basent sur les propositions de la Commission pour les questions de raccordement des producteurs indépendants. La rétribution du courant issu d'énergies renouvelables s'aligne toujours sur les coûts de production des nouvelles installations de production indigènes. Conformément à la loi fédérale sur l'énergie et à son ordonnance, il incombe aux cantons de mettre en œuvre, avec le soutien de l'OFEN, les dispositions relatives aux conditions de raccordement des producteurs indépendants qui injectent leur courant dans le réseau public.²

ANDERES
DATUM: 19.04.2003
PHILIPPE BERCLAZ

En début d'année, le Département neuchâtelois de la gestion du territoire a levé une première série de recours contre la réalisation du **parc éolien du Crêt-Meuron** – sept hélices éoliennes dont l'extrémité des pales culminera à 93 mètres au sommet de la Tête-de-Ran. Alors que le projet était plébiscité par les organisations environnementales, Patrimoine Suisse, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage et une quinzaine de propriétaires de chalet ont, à nouveau, déposé un recours auprès du Tribunal administratif.³

ANDERES
DATUM: 27.08.2004
PHILIPPE BERCLAZ

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a présenté le **concept suisse pour l'énergie éolienne**. Il intègre les intérêts des exploitants et ceux des associations de protection de la nature. Alors que le courant éolien ne couvre qu'une part infime de la consommation d'électricité (0,01%), l'objectif est de multiplier par dix la production éolienne d'ici à 2010, soit entre 50 et 100 gigawatt/heure (GWh). Jusqu'en 2025, celle-ci devrait s'élever à quelque 300 GWh, soit 0,5% de la consommation électrique. L'OFEN n'a pas voulu placer la barre trop haut, car la Suisse, de par sa topographie accidentée, sa densité de population et un régime de vents tournants, n'est pas une terre idéale pour exploiter l'énergie éolienne. Le concept définit les conditions-cadres pour la construction de parcs d'éoliennes. Parmi ces critères figurent la qualité des vents, la distance avec des zones habitées, ainsi que le respect de la nature et du paysage. A l'issue des études, la Suisse comprend 96 sites appropriés se concentrant principalement sur les crêtes de l'arc jurassien et des Alpes. Le concept en retient 28 prioritaires, en tenant compte des plans directeurs cantonaux et des projets en cours. L'association Suisse-Eole sera chargée de promouvoir le concept fédéral sur le terrain.⁴

ANDERES
DATUM: 27.10.2004
PHILIPPE BERCLAZ

La **centrale éolienne du Juvent** s'est agrandie avec **deux nouvelles éoliennes**, qui ont été inaugurées fin octobre. La première a été érigée près de la centrale solaire du Mont-Soleil (BE), la seconde à la Vacherie-de-Sonvilier (Mont Crosin/BE). D'un coût de 7 millions de francs, elles mesurent 67 mètres de haut avec des pales de 33 mètres. A la pointe de la technologie, elles ont une puissance nominale de 1'750 kilowatts chacune. Ces deux turbines augmentent la production de courant de Juvent de près de 85%, soit 8 à 10 millions de kilowattheures par an. Le propriétaire, BKW FMB Energie SA, estime que ces nouvelles installations permettront d'alimenter 2'700 ménages par an. Au total, la centrale éolienne du Juvent compte désormais huit éoliennes et sa puissance passe de 4'160 à 7'660 kilowatts. Elle assure 90% de l'énergie éolienne en Suisse.⁵

ANDERES
DATUM: 21.06.2005
PHILIPPE BERCLAZ

Les Forces motrices bernoises ont inauguré une **installation photovoltaïque** sur le toit du stade de Suisse au Wankdorf à Berne avec une surface de 8000 m². La production couvrira la consommation énergétique annuelle de 200 ménages. En juin, la plus grande centrale photovoltaïque de Suisse, SIG Solar III, a été mise en service à Genève. Située sur le site de l'usine hydroélectrique de Verbois, elle permettra d'approvisionner annuellement en électricité solaire l'équivalent de 250 à 300 ménages.⁶

ANDERES
DATUM: 29.11.2005
PHILIPPE BERCLAZ

La **plus grande éolienne de Suisse** a été installée à la fin de novembre à la limite des communes valaisannes de **Collonges et Dorénaz**. Elle mesure cent mètres de haut, dont 35 mètres de palmes, et est capable de produire 3,5 millions de kWh par an.⁷

ANDERES
DATUM: 18.01.2006
ANDREA MOSIMANN

Die Schweiz schloss sich 2006 der **internationalen Partnerschaft für erneuerbare Energien und Energieeffizienz (REEP)** an. Diese Vereinigung aus Regierungen, Unternehmen und Organisationen verfolgt das Ziel, energiepolitische Entscheidungsträger zu sensibilisieren, die Regierungen bei Nachhaltigkeitsstrategien zu unterstützen und die Marktbedingungen für erneuerbare Energien zu verbessern.⁸

ANDERES
DATUM: 30.11.2006
ANDREA MOSIMANN

Die BKW Energie AG, die Genossenschaft Ökostrom Schweiz, der Bernische Bauernverband (Lobag) und der Schweizerische Bauernverband haben sich zusammengeschlossen, um gemeinsam die **Organisation und die Produktion von Ökostrom in der Landwirtschaft** voranzutreiben. Die Zusammenarbeit zielt auf die Unterstützung der Bauern bei der Planung und beim Betrieb von Biogasanlagen und auf eine Verbesserung der staatlichen Rahmenbedingungen ab.⁹

ANDERES
DATUM: 21.12.2006
ANDREA MOSIMANN

Das UVEK setzte im Berichtsjahr eine Verordnung in Kraft, nach der künftig **Herkunft und Produktionsart von erneuerbaren Energien** klar deklariert werden müssen. Sie soll den internationalen Handel erleichtern und ist insbesondere bei den Wasserkraft-Exporten nach Italien von Bedeutung. Gleichzeitig dient sie der Elektrizitätswirtschaft als Nachweis für die Stromkennzeichnung. Seit Anfang des Berichtsjahres müssen die Endkunden über die Herkunft des Stroms informiert werden.¹⁰

ANDERES
DATUM: 09.10.2013
LAURENT BERNHARD

En octobre, le Conseil fédéral a approuvé **la révision partielle de l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations électriques (OPIE)**. A partir du 1er décembre 2013, les petites installations photovoltaïques et autres petites installations de production d'électricité d'une puissance inférieure à 30 kilovoltampères (kVA) pourront être construites sans l'aval de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).¹¹

1) Presse du 22.6.2001
2) DETEC, communiqué de presse, 9.1.03.
3) LT, 19.4.03
4) Presse du 27.8.04.
5) OJ, 26.8.10.9 et 27.10.04 (inauguration); Lib., 27.8.04.
6) Presse du 7.5.05.; TG, 11.2.05; presse 21.6.05.
7) NF, 4.6 et 29.11.05.
8) LT und NZZ, 18.1.06.
9) NZZ, 30.11.06.
10) SGT, 14.10.06; NZZ und 24h, 21.12.06.
11) Communiqué de l'OFEN du 9.10.13.